

**10 Faits divers & Justice**

**Accident de la voie publique hier matin dans la commune d'Akanda**

**Au moins trois morts dont un sur-le-champ**

AEE  
Libreville/Gabon

Hier matin, autour de 8 heures à la Sablière, un Mitsubishi Pick-up L 200, immatriculé 0387 G1W, ayant à son bord 19 personnes, travaillant semble-t-il pour le compte de la société Getelcom Services, a effectué des tonneaux, après que le conducteur en a perdu le contrôle, à l'entrée du salon de coiffure Edouard IV. Prince Jabriel Kadilamio, Congolais, est mort sur-le-champ, tandis que deux autres victimes non identifiées, sont décédées, l'une en arrivant au centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), l'autre lors de la réalisation d'un scanner. Ce bilan pourrait cependant s'alourdir, les accidentés ayant été acheminés dans d'autres structures sanitaires.

UN mort sur-le-champ, Prince Jabriel Kadilamio, de nationalité congolaise, un autre, non identifié, sur



Photo : AEE



Photo : AEE



Photo : AEE

Le véhicule a fini sa course contre ce bloc de pierre. Photo du milieu : C'est à bord de ce Pick-up que les 19 personnes avaient pris place. Photo de droite : Kouadjo, l'une des victimes encore sous le choc, a pu regagner son domicile.

le chemin de l'hôpital et un troisième, également non identifié, lors de la réalisation du scanner au centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul). Ce bilan partiel de l'accident survenu sur la voie publique, hier matin, à la Sablière, un quartier de la commune d'Akanda, au nord de Libreville, atteste de la violence des dégâts causés aux 19 occupants d'un Pick-up de marque Mitsubishi L 200, immatriculé

0387 G1W, qui a effectué des tonneaux aux portes du salon de coiffure Edouard IV, après que le conducteur a perdu le contrôle du véhicule. En dehors du corps du Congolais déposé à Casep-Ga, une maison des pompes funèbres, les 18 autres victimes ont été transportées par les sapeurs-pompiers dans différents centres de santé, singulièrement au Chul et au Centre hospitalier uni-

versitaire d'Owendo (Chuo), qui abrite désormais l'essentiel des services de traumatologie. Au Chul notamment, huit des 19 accidentés ont été reçus au service des urgences. Mais l'une de ces victimes avait déjà rendu l'âme. Quant à la seconde personne, sa mort est survenue lors de la réalisation du scanner. Un troisième cas était admis au service de réanimation, tandis que trois autres patients dont

l'état a été jugé stable par l'équipe médicale, après avoir reçu gratuitement tous les soins nécessaires, ont regagné leurs domiciles respectifs. Les deux derniers accidentés ont été transférés au Chu d'Owendo pour y subir des soins plus appropriés. Selon toute vraisemblance, il ne s'agirait là que d'un bilan partiel, d'autant qu'il ne nous a pas été possible, hier, de faire le tour de toutes les structures hospi-

talières ayant accueilli les blessés. L'origine de cet accident serait à rechercher dans le non-respect des consignes de sécurité, caractérisé notamment par une surcharge du véhicule, et une vitesse non autorisée en pareille circonstance. Selon Kouadjo, ressortissant ghanéen et l'un des rescapés, visiblement encore sous le choc, le Pick-up transportait trois personnes dont le conducteur dans la cabine et seize autres à l'arrière. Le véhicule roulait en direction d'Angondjé, où ces travailleurs effectuent des travaux pour le compte de la société Getelcom Services. Parvenu à la hauteur du salon de coiffure, le chauffeur aurait perdu le contrôle de son engin. Le véhicule a d'abord dérapé, puis effectué plusieurs tonneaux, avant de s'immobiliser contre un bloc de pierre, situé dans les jardins extérieurs du salon.

**Faux et usage de faux**

**Camerounaise, elle se fait prendre en voulant se faire établir un passeport gabonais**

AEE  
Libreville/Gabon

Vivant clandestinement au Gabon depuis 2012, Rose Edimo circulait avec un faux acte de naissance gabonais, qui lui a d'ailleurs permis de se faire établir une carte nationale d'identité. Mais son aventure a été stoppée à la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), au moment où elle cherchait à se faire délivrer, cette fois-ci, un passeport.

BIEN que sachant son acte de naissance gabonais

faux, Rose Edimo, Camerounaise pur sang, a quand même pris le risque de se rendre à la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), jeudi dernier, aux fins de s'y faire établir un passeport. C'était sans compter avec la vigilance des agents de cette administration, qui ont vite démasqué le faux contenu dans la pièce d'état-civil présentée. Arrivée clandestinement au Gabon en 2012, Rose Edimo, 41 ans aujourd'hui, s'installe à Moanda, sans le moindre papier. Un an plus tard, elle joint sa mère restée au pays, à qui elle demande de lui fournir un



Photo : AEE

Rose Edimo, ici à la DGDI, devrait passer devant le parquet de Libreville cette semaine.

acte de naissance camerounais, afin qu'elle puisse en faire la transcription dans "son pays d'accueil". Ce qui lui permettra, à travers ses multiples réseaux à Moanda, d'obtenir la nationalité gabonaise. Une fois en possession de la fameuse pièce en provenance de son pays, la quadragénaire, aidée en cela par un présumé complice gabonais, qu'elle dit avoir arrosé de grosses sommes d'argent, obtient divers documents administratifs. Parmi ceux-ci, un certificat de nationalité et un acte de naissance avec lequel Edimo s'offre une carte nationale d'identité gabo-

naise. Avec ce document, elle circule librement, pendant de nombreuses années, à travers le territoire gabonais. Jusqu'au jour où elle décide d'entreprendre des démarches, en vue de se faire établir un passeport, tant la dame ambitionne de partir du Gabon, sous peu, pour aller tenter sa chance ailleurs. Jeudi dernier donc, Rose Edimo se pointe dans les locaux de la DGDI, à Libreville, son dossier en mains. Et selon les usages de cette administration, les agents procèdent à la vérification minutieuse des documents que la dame leur présente. De nombreuses anomalies

sont immédiatement décelées, tant sur la forme du document que sur le fond de celui-ci. Voilà alors la postulante camerounaise au passeport gabonais interpellée pour s'en expliquer. Les larmes aux yeux, la dame, qui comprend parfaitement qu'elle vient d'être démasquée, relate alors toute son histoire aux policiers, auxquels elle demande d'ailleurs leur indulgence. Rose Edimo devrait être présentée devant le parquet de Libreville cette fin de semaine.

**Braquage à Ntoum**

**Eric Bekale et Simenon Mba délestent un commerçant de 400 000 francs**

SCOM  
Libreville/Gabon

ALORS qu'on pensait le chef-lieu du département du Komo-Mondah débarrassé, un tant soit peu, des braqueurs qui commençaient sérieusement à l'écumer, des poches de résistance semblent encore exister, entretenues par certains caïds. Eric Bekale Obiang et Simenon Mba, Gabonais, la vingtaine révolue, ont ainsi fait l'objet d'une interpellation, en l'espace de deux semaines, à Ntoum et ses environs. Motif: braquage à l'encontre d'Aliou Diallo, un commerçant malien établi au PK 44.



Photo : E-MM



Photo : E-MM

Eric Bekale Obiang... Photo du milieu : ...et Simenon Mba sont actuellement à "Sans-famille". Photo de droite : Le couteau utilisé par les malfrats présumés pour voler le Malien.



Photo : E-MM

Déférés devant un juge d'instruction du parquet de Libreville, le lundi 13 juin dernier, les deux braqueurs présumés ont été

écroués à Gros-Bouquet. Le jour des faits, le mercredi 25 mai dernier, il est environ 14 heures. Eric Bekale Obiang et Simenon

Mba se promènent à hauteur du PK 44, lorsqu'ils ressentent un petit creux. Aussi, décident-ils de marquer l'arrêt chez Aliou

Diallo, le boutiquier le plus proche. Sous de faux airs de clients ordinaires, les deux amis commandent des galettes et des jus de fruit. Le boutiquier s'exécute sans se douter qu'il s'agit d'un plan destiné à le détrousser. Alors que le Malien s'apprête à les servir, Simenon Mba s'introduit derrière le comptoir et déclenche aussitôt une violente bagarre avec lui. Au même moment, Eric Bekale Obiang se dirige vers le coffre et le vide de tout son contenu: liasses de billets et autres pièces. Mais le commerçant ouest africain, qui ne veut pas voir son épargne partir aussi facilement, oppose

une résistance farouche aux malfrats. Pour annihiler les velléités du boutiquier Simenon Mba sort un long couteau et lui assène un violent coup à la main gauche. Cette blessure va occasionner une incapacité de travail de 17 jours à l'infortuné. Au total, une somme de 400 000 francs a été emportée par les deux délinquants présumés. Activement recherchés par les agents de la brigade territoriale de Ntoum, sieur Mba est le premier à être neutralisé, le mercredi 1er juin, non loin du lieu où de leur forfait. Une semaine plus tard, son complice présumé est pris dans la zone de Nkoltang.